
Conférence Nord-Est – Section Saguenay Lac-St-Jean & Côte-Nord

Mise à jour
Automne-2021

RÈGLEMENTS
DE LIGUE

BASKETBALL MASCULIN DIVISION 3

ARTICLE 1 LES RÈGLES DE JEU

Les règlements de jeu en vigueur sont ceux de la Fédération de basket-ball du Québec (FIBA), édition la plus récente, sauf pour les articles suivants :

--» Il n'y a pas de limite d'âge en « division 3 ».

--» L'étudiant, pour être admissible, ne doit pas participer à un programme sportif régulier de niveau universitaire.

1.1 Les numéros

En respect de la réglementation FIBA en vigueur.

1.2 Le nombre de joueurs et uniformes

Le nombre de joueurs en uniforme est limité à 15.

1.3 Les ballons

1.3.1 Catégorie féminine.

On utilise le ballon de cuir ou composite de grosseur n° 6.

Catégorie masculine.

On utilise le ballon de cuir ou composite de grosseur n° 7

1.3.2 Les ballons de pratique avant une partie doivent être fournis par le collège hôte.

ARTICLE 2 LES RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES DES PROGRAMMES SPORTIFS

2.1 Les parties

Quatre quarts de 10 minutes avec une pause de dix minutes à la demie.

2.1.1 Un retard d'une équipe

2.1.2.1 L'heure de la rencontre (calendrier officiel) est à respecter. Dans le cas de retard, l'arbitre accorde un sursis de 15 minutes, après quoi, l'équipe fautive perd la partie.

2.1.2.2 L'équipe fautive est celle ne pouvant présenter cinq joueurs sur le terrain dans les délais prévus et qui n'a pas pris les moyens pour avertir de son retard.

2.1.2.3 Lorsqu'on a été prévenu de l'arrivée tardive d'une équipe, les arbitres attendent sur les lieux.

Dès l'arrivée de cette équipe au collège, une période idéalement de 20 minutes est allouée avant le début de la joute.

2.2 Temps continu (*running time*)

Le temps **sera continu** dès qu'un écart de pointage de 40 points au 3^e quart ou au 4^e quart se créera et le restera jusqu'à la fin de la partie.

2.3 Éthique sportive

Tout participant (athlète, entraîneur ou autre personne) expulsé d'une rencontre régulière, hors-concours ou éliminatoire sera suspendu automatiquement pour la partie suivante de son équipe et lorsque nécessaire son cas sera soumis au commissaire. La sanction s'applique pour les trois (3) situations suivantes :

1. Faute disqualifiante (comportement antisportif flagrant de tout participant).
2. Le cumul de 2 fautes techniques d'un entraîneur ou d'un athlète lors d'une même partie.
3. Le cumul de 3 fautes techniques d'une équipe (entraîneur, adjoint, remplaçant ou accompagnateur de l'entraîneur) lors d'une même partie.

Le cumul de deux (2) fautes antisportives ou du cumul d'une (1) faute antisportive et une (1) faute technique n'entraîne pas de suspension automatique.

ARTICLE 3 **SYSTEME DE POINTAGE**

2 pts = victoire

0 pt = défaite

ARTICLE 4 **LES OFFICIELS**

Toutes les rencontres sont arbitrées par des officiels (2) reconnus par le RSEQ.

Retard des officiels :

1. Si un seul officiel est présent : jouer la partie avec un seul arbitre.
2. Si aucun officiel n'est présent :
 - Rejoindre la coordonnatrice des activités de la conférence Nord-Est au 581-777-4225 (urgence soir et fin de semaine)
 - Avec l'accord des deux entraîneurs, la partie peut être jouée en faisant appel à des ressources locales.
 - S'il n'y a pas accord, la partie sera remise à une date ultérieure.

ARTICLE 5 **LE PERSONNEL**

Quatre personnes peuvent accompagner l'équipe au banc des joueurs.

ARTICLE 6 **MÉRITES**

L'équipe championne des éliminatoires est déclarée championne de la ligue et, à ce titre, reçoit la bannière du RSEQ. Il y aura la composition d'une équipe étoile à la fin de la campagne. Une personne par équipe composera l'équipe étoile et parmi ces personnes, une sera nommée MVP de la ligue.

ARTICLE 7 **ÉLIMINATOIRES**

Les éliminatoires se jouent sous forme de rencontre simple et les parties sont regroupées sous forme de tournoi. Le tournoi éliminatoire aura lieu le 19 mars 2022 au domicile de l'équipe qui terminera au premier rang du classement général de la saison.